

# Commission Départementale Sportive

## Saison 2024 / 2025 – PV n°04



### 1) Championnat d'accèsion masculin

#### **Pénalité** (*match perdu*)

ARM 020 Novelles sous Lens 2 / Harnes Volley-Ball 4

Joueur : Szymanek David non licencié

### 2) Championnat d'accèsion féminin

### 3) Coupe senior féminine

CSF 004 Liévin / Lis Calais frais d'arbitrage à régler (*sous couvert du comité et de la CDA*), arbitre non informé.

A noter que suite à la mise en place du Challenge de France par la FF Volley, le Lis Calais a demandé le report de la rencontre CSF 004, la majeure partie de l'équipe étant composée de M18. Nous sommes dans l'attente d'un retour du club de Liévin pour une nouvelle date d'implantation.

#### **Rappel:**

Pour les matchs en semaine une indemnité supplémentaire de 07,00€ est dû à l'arbitre par l'équipe à l'origine de la demande.

Toute demande de report nécessite l'accord du club adverse elle doit faire l'objet d'une dérogation officielle qui sera soumise à l'accord de la commission sportive. Dans tous les cas, les demandes ne peuvent être inférieures à 24 heures afin de permettre aux clubs adverses la prise en compte et la transmission de l'information à l'ensemble des participants. Cette demande doit prévenir également à l'arbitre ou le club désigné pour la rencontre ainsi qu'à la commission sportive qui a toute la latitude pour accepter ou non le report. Seul des événements exceptionnels et sous réserve tels qu'intempéries, accidents, incidents le jour de la rencontre peuvent être pris en compte.

Veillez vous assurer que les licenciés sur les listes de vos collectifs, édité au moins 48 heures à l'avance sont en règle (*licence, sur classement, homologation*) pour les rencontres auxquelles ils sont pressentis et que les licences présentées affichent toutes les mentions, notamment le sur classement si nécessaire.

Pour la commission.  
Fait à Angres le 11 novembre 2024